

## COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 8 DECEMBRE 2018

Siège FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

### **Membres élus présents (15)**

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), Chantal BURBAUD, Hélène EDIAR, Sylvie MARCHESIN, Yves BOEHM, Benjamin CLEMENT-AGONI, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Daniel POËDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH.

### **Membre élu présent par téléconférence (1)**

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)

### **Membres excusés et pouvoirs (3)**

Agnès EUDIER (pouvoir à Daniel POËDRAS), Valérie BERGER-CAPBERN (pouvoir à Mathieu LEMERCIER), Sylvine BROUTE (pouvoir à Chantal BURBAUD)

**Membre de droit :** Marie-Violaine PALCAU (DTN)

**Assiste le matin :** Nathalie MATTON, responsable administratif

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaires de séance : Joël POULAIN et Marie-Claudine PERRIN

Début de la réunion 9H45, quorum atteint de 19 voix/19.

### **Introduction**

Le Président accueille les participants et informe le Comité Directeur sur plusieurs points :

- Le Président fait le point sur le nombre de licences à ce jour, soit 9362, ce qui représente une légère progression de 50 licences par rapport à la fin de l'année dernière (+ 0.5 %). Le secrétaire général précise que si l'on compare la situation à fin novembre l'écart est plus significatif (9322 / 9211 +111 soit +1,2%)
- Le Président fait ensuite le point sur les réunions du CNOSF pour la nouvelle gouvernance du sport en France et les évolutions prévues, notamment pour le CNDS et pour la nouvelle Agence du Sport. Il précise que le texte de loi est encore en construction pour une présentation au parlement fin 2019. Il indique qu'une information complète a été faite lors de la Conférence des Présidents de ligue le 24 novembre dernier et que le compte-rendu de cette conférence ainsi que tous les éléments présentés seront diffusés prochainement aux ligues.
- Le Président signale enfin que selon une étude menée par le CNOSF la pratique du sport non fédérée est en progression en France (45 % de clubs sportifs sont non fédérés). De ce fait le CNOSF et le Ministère souhaitent promouvoir davantage la pratique fédérée.
- Le Président indique enfin que la convention FFTri/FFCO a été signée, qu'un communiqué de presse commun sera publié dès lundi. Il remercie particulièrement Jean Philippe STEFANINI pour l'aboutissement de ce dossier.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

### **1. Approbation du compte-rendu du CD du 29.09.2018**

Le projet de compte rendu a fait l'objet de corrections sur le calendrier qui sont retenues.

Il est soumis au vote : **adopté à l'unanimité**

## 2. Organigramme FFCO

Le Président propose au Comité Directeur de traiter les différents points ayant trait à l'organigramme FFCO.

### - Présidence de la Commission Formation

Suite à la démission d'Agnès EUDIER de la présidence de la commission formation, il est proposé à Thierry VERMEERSCH, co-président, d'accepter la présidence de cette commission et celui-ci l'accepte. Le Comité Directeur entérine donc la démission d'Agnès EUDIER et valide à l'unanimité la présidence de Thierry VERMEERSCH. Daniel POËDRAS se porte volontaire pour renforcer cette commission. Une réunion de la commission se tiendra rapidement afin de répartir les tâches, entre la commission et le cadre technique référent.

### - Présidence de la Sous-Commission CO à ski

Suite à la démission de Patrick DEBREST de la présidence de la sous-commission CO à ski, il n'y a pas de candidat à la présidence de cette sous-commission. Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que Michel DENAIX a accepté d'assurer un intérim pour essayer de construire le calendrier 2019.

### - Présidence du Comité Sport Santé

Constatant que les actions attendues ont du mal à se lancer, il s'avère qu'une redynamisation de ce Comité Sport Santé est nécessaire (Chantal BURBAUD, Sylvine BROUTE et Joël POULAIN s'investiront) avec la nécessité de nommer une présidence pour animer et coordonner les travaux de ce comité. Il est donc décidé d'un appel à candidature pour assurer cette présidence. La Directrice TN a donné à Rémi GARDIN (CTN) la mission de coordonner le lancement des actions du projet fédéral sur le sujet.

### - Installation du Conseil National d'Éthique provisoire

Le Président rappelle au Comité Directeur la mise en place du Conseil National d'Éthique provisoire comprenant un groupe d'experts (Marie France CHARLES, Jean Paul TERS, Michel CHARIAU, Pierre DURIEUX). Il propose au Comité Directeur de lui donner la légitimité indispensable à ses travaux via la création officielle de ce Conseil National d'Éthique, et de lui donner mandat pour ses premières missions. Le Comité Directeur valide à l'unanimité ce Conseil National d'Éthique et sa composition avec les quatre membres nommés précédemment. Il est proposé ensuite d'attribuer comme missions à ce Conseil National d'Éthique : mettre à jour la charte d'éthique, réfléchir à l'évolution des statuts par rapport à la charte, définir les modalités de nomination des membres, déterminer la durée du mandat et les règles d'appartenance au Conseil National d'Éthique. Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cet ordre de mission. La DTN informera le Ministère de l'installation officielle de ce Comité.

## 3. Ministère des Sports : Référent FFCO pour la mission Sport et Développement durable

Le Président rappelle au Comité Directeur qu'il n'y a plus de référent FFCO pour cette mission depuis la démission de Bernard MORTELIER et sollicite un candidat parmi les membres du Comité Directeur. Il est décidé que Michel EDIAR, Président de la FFCO, sera le référent, mais que la participation à ces réunions de la Mission Sport et Développement durable au Ministère (environ deux par an) sera partagée entre le Président, le DTN, le Secrétaire Général ou Dominique ETIENNE, membre du Comité Directeur, selon leur disponibilité.

## 4. Calendrier 2019

### • CO à VTT

- La Nationale Nord-Est Longue Distance (8807GE) du 25 août 2019 est approuvée à l'unanimité suite à l'expertise favorable du délégué national. Dominique ETIENNE (directeur de course) ne prend pas part au vote.
- Concernant les Nationales Nord-Ouest Moyenne Distance et Mass-Start (7715IF) des 30 et 31 mars, le délégué national indique dans son rapport qu'il n'a pas pu réaliser la visite des terrains et fait état de nombreuses réserves émises par l'ONF qui n'a toujours pas donné son autorisation. Par ailleurs, le délégué national indique qu'il ne pourra pas poursuivre sa mission à partir du mois de janvier pour raisons personnelles. Après débat, il est décidé de nommer un nouveau délégué national et de reporter le vote au Comité Directeur du 26 janvier 2019.
- Concernant les Championnats de France de Sprint et de Longue Distance (5402GE) des 18 et 19 mai 2019, le vote est reporté au Comité Directeur du 26 janvier 2019, faute de retour d'expertise du délégué national.

## • CO à ski

- La candidature du CDCO 38 pour l'organisation de 3 Championnats de France (formats à définir) les 2 et 3 mars 2019 est retenue sous réserve de retour d'expertise du délégué national.

## • Autres

- La candidature du CDCO 88 pour l'organisation du Challenge National des Ecoles de CO zone Nord-Est les 29 et 30 juin 2019 est approuvée à l'unanimité.

## 5. Calendrier 2020

### • CO à pied

- La candidature du CDCO 73 pour l'organisation des Nationales Sud-Est les 18 et 19 juillet 2020 est retenue sous réserve de retour d'expertise du délégué national.
- Les 3 Jours de Pâques en Bourgogne (2105BF) du 11 au 13 avril sont approuvés à l'unanimité suite à l'expertise favorable du délégué national.
- Le Championnat de France de Nuit, le Championnat de France de Sprint et le Critérium National des Equipes (1705NA) des 22, 24 et 25 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité suite à l'expertise favorable du délégué national.
- Pour les compétitions suivantes, le vote est reporté au Comité Directeur du 26 janvier 2019 du fait de l'absence des retours d'expertises :
  - Championnats du COMOF et Nationales Sud-Ouest (1905NA) du 11 au 13 avril 2020 ;
  - Championnat de France de Relais-Sprint, Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs (CDCO 42) du 8 au 10 mai 2020 ;
  - Championnat de France de Longue Distance (5703GE) et Championnat de France de relais de catégories (5407GE) des 6 et 7 juin 2020.

### • CO à VTT

- La candidature du club 6709GE pour l'organisation des Championnats de France de Sprint et de Longue Distance les 13 et 14 juin 2020 est retenue suite à l'avis favorable de la commission CO à VTT et sous réserve de retour d'expertise du délégué national.

### • O'France 2020

- Le club ASCO Orléans (4504CE) renonce à déposer un dossier de candidature pour O'France en 2020 du fait de l'organisation potentielle de OO'Cup.

Le Comité Directeur remercie Benjamin CLEMENT-AGONI, Sylvie MARCHESIN et Nathalie MATTON, pour la qualité du travail fourni sur le suivi du calendrier des compétitions.

## 6. Règlement Haut Niveau

Le DTN propose au Comité Directeur de traiter les points concernant le Règlement Haut Niveau :

- Le Comité Directeur décide de repousser le vote du Règlement Haut Niveau lors du prochain Comité Directeur de janvier 2019, car en attente de la négociation en cours du contrat de partenariat avec l'équipementier des Equipes de France et ses conditions (emplacement autres logos, utilisations des tenues France,...).
- Le Comité Directeur valide l'encadrement des actions prévues (pas de changement), sachant qu'il reste à trouver l'encadrement pour le MCO.
- Le Comité Directeur valide à l'unanimité les deux annexes financières du Règlement Haut Niveau et ses quelques modifications, concernant les dispositions financières et les règles d'attribution des aides personnalisées.

**12h00** : départ de Thierry VERMEERSCH, pouvoir à Sandrine TAISSON

## 7. Événementiel Paris 2024

### Présentation IOF/FFCO au COJO

Hélène EDIAR présente au Comité Directeur un compte rendu de la réunion de présentation IOF/FFCO au COJO afin d'appuyer la demande de sports additionnels pour la course d'orientation aux JO 2024, ainsi qu'une vidéo qui avait été bâtie en réponse aux critères déterminés par le COJO. Il est décidé d'élaborer un rédactionnel à envoyer aux différents médias pour présenter la demande de sports additionnels pour la Course d'orientation.

### Projet de candidature pour organisation des Championnats du Monde Universitaire en 2022

Hélène EDIAR fait part au Comité Directeur d'une procédure de candidature en cours pour organiser les Championnats du Monde Universitaire en 2022, à la demande de la ville de Brive et de la FFSportU.

La FFCO par l'intermédiaire de ses structures locales interviendrait dans l'organisation sur le plan technique.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le soutien à ce projet de candidature.

**12h30 : suspension** de la réunion, départ de Nathalie MATTON

**13h30 :** reprise de la réunion

## 8. Règlement des compétitions 2019 : points en suspens à étudier

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la mise au propre du projet de Règlement des Compétitions 2019 voté lors du Comité Directeur de septembre 2018 a conduit à identifier un certain nombre de points à préciser sur lesquels il faut trancher.

Les différents points concernant la partie commune et les règles pédestre sont d'abord examinés les uns après les autres et soumis au vote. Les propositions de la sous-commission CO à VTT sont ensuite examinées.

Suite aux discussions en Conférence des Présidents de Ligue et aux diverses demandes faites lors du séminaire des traceurs et contrôleurs des circuits nationaux, le Secrétaire Général propose également au Comité Directeur de prendre une décision par rapport à la possibilité d'utilisation du système de poinçonnage à la volée SIAC. Il rappelle qu'actuellement l'utilisation du système n'est possible que si l'équipement de tous les coureurs est assuré. Après discussion plusieurs propositions sont mises au vote, pour une utilisation du système sans contact sans imposer à l'organisateur de fournir une puce SIAC à tous les coureurs :

- Une mesure transitoire en deux phases : saison 2019, autorisation SIAC possible sur les courses régionales et saison 2020, utilisation SIAC sur toutes les courses = proposition rejetée avec 8 contre, 5 abstentions, 6 pour
- Une utilisation SIAC possible sur toutes les courses dès 2019 = proposition rejetée avec 6 contre, 8 abstentions, 5 pour

Suite à ces deux votes négatifs, la situation règlementaire reste donc inchangée.

## 9. Situation budgétaire exercice 2018

Le Trésorier présente au Comité Directeur un point financier au 04/12/2018, intégrant une comparaison avec la situation de l'année dernière. Il fait part d'un niveau de recettes satisfaisant, notamment grâce aux courses à étapes 2018 et d'un niveau de dépenses stable dans le cadre du budget prévisionnel.

Suite à une question relative aux montants des redevances fédérales, le secrétaire général fait part de la décision prise lors du bureau du 23 novembre de répondre favorablement à la demande d'aide faite par les organisateurs d'O'France 2018 conformément au principe décidé par ce même bureau en Juin. Daniel POEDRAS s'étonne qu'une telle décision puisse avoir été prise par le seul Bureau Directeur dans la mesure où la convention avec OOCup avait été approuvée au niveau du Comité Directeur.

En conflit d'intérêt, Mathieu LEMERCIER est invité à quitter la réunion.

Après discussion au sein du Comité directeur, la proposition d'aide à O'France 2018 est adoptée par le Comité Directeur avec 2 abstentions.

Après ce vote, Mathieu LEMERCIER réintègre la réunion.

## 10. Perspectives d'évolution du modèle économique de la FFCO

Le Secrétaire Général fait part au Comité Directeur d'une commande passée au Trésorier quant aux perspectives d'évolution du modèle économique de la FFCO, afin de pouvoir faire une proposition lors de la prochaine Assemblée Générale.

Puis le Trésorier prend la parole pour présenter au Comité Directeur plusieurs points de réflexion : le constat d'une demande d'allègement des redevances fédérales et la baisse des subventions. Après analyse des recettes de la FFCO qui proviennent pour 50 à 55 % des licences, 27 % des subventions ministérielles et 10 à 15 % des redevances, il

apparaît que les deux principaux leviers pour la FFCO sont les licences et les redevances. Plusieurs hypothèses ont donc été étudiées avec les sommes à compenser (augmentation des tarifs d'inscriptions aux courses ? augmentation des licences ? baisse des redevances à 50 % avec part proportionnelle au nombre de participants ?...). La réflexion sur le mode de financement de la FFCO va se poursuivre.

Le Président informe également le Comité Directeur des nouveautés à venir avec la réforme du mouvement sportif français quant au mode de distribution des subventions CNDS. En effet, il est prévu qu'il reviendra à la Fédération de ventiler la répartition des fonds alloués par le ministère, ce qui représentera une charge supplémentaire de travail pour l'étude des dossiers et le suivi de leur exécution. Elle pourrait nécessiter la création d'un nouveau poste administratif. Il est donc important de le prendre en compte dès maintenant dans l'évolution du modèle économique de la FFCO.

### 11. Nouveau site internet : point d'avancement

Un point d'avancement du déploiement du futur site internet est fait par Daniel POËDRAS qui constate que l'avancement ne se fait pas aussi vite que prévu et qu'il doit solliciter le concepteur pour tenir les délais. La question de la gestion des inscriptions avec paiement en ligne est présentée avec l'analyse des trois prestataires contactés et de leurs propositions actuelles à finaliser : Click et Go (1 euro/inscription), Helloasso (formulaire bien modulable, remplissage complet par chaque participant, mais interrogations sur le côté « éthique » des modalités de gestion du coût de l'inscription supporté par le participant), P.LAVALLEE (1 euro/inscription, en cours de finalisation).

### 12. Tableau de suivi du projet fédéral et des actions de la Convention d'objectifs

Le DTN informe le Comité Directeur que le bilan de la Convention d'objectifs « développement » est à rendre au Ministère pour le 10 janvier et sollicite donc chaque personne identifiée dans le tableau de suivi du projet fédéral à participer au bilan des actions réalisées sur l'année 2018.

Un tableau de suivi avec les actions et indicateurs de la convention d'objectifs a été envoyé à tous et il est demandé de le compléter dès la connaissance des données par les indicateurs réalisés en 2018 et de lister de manière synthétique, les objectifs atteints et les actions réalisées en totalité, ou partiellement, ou pas du tout et de justifier par un court argumentaire.

Le DTN propose également de finaliser le travail par téléconférence éventuellement, de récolter les indicateurs statistiques annuels notifiés avec le secrétariat fédéral et se charge du bilan financier.

### 13. Calendrier des Assemblées Générales des Ligues et représentation fédérale

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur le calendrier des différentes dates et lieux retenus pour les AG des Ligues, afin de déterminer la représentation fédérale lors de celles-ci.

Ligue	Date et horaire	Lieu	Représentant du Comité Directeur de la FFCO
Bretagne	12/01/2019	Rennes	
Hauts de France	19/01/2019 à 17 h	Pas de Calais	Michel EDIAR
Pays de Loire	19/01/2018		
Normandie	02/02/2019 à 14 h	Caen	Thierry VERMEERSCH
Bourgogne-Franche Comté	09/02/2019	Lons le Saunier	Yves BOEHM
Ile de France	09/02/2019	Athis-Mons	
Auvergne-Rhône Alpes	16/02/2019	Saint Etienne	Michel EDIAR
Grand Est	23/02/2019 à 14 h30	Nancy	Sandrine TAISSON
Nouvelle Aquitaine	2/02/2019	Floirac	
Occitanie			
Centre			
Provence-Alpes-Côte d'Azur			

Fin de la réunion à 16h30

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI